**Modèle de résolution VOLET 1**

**Résolution n° : SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a étéédicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de\_\_\_\_\_\_\_\_ $, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_$ ;

Que la municipalité autorise (*indiquer le nom du signataire du formulaire*) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

Adoptée le (date)

Copie certifiée conforme